

Justice : on a le droit de dire que le but du CCIF est d'islamiser la France, dissolution du CCIF !

écrit par Christine Tasin | 26 novembre 2019



Une journaliste du Figaro, Judith Waintraub, a été relaxée et en première instance et en appel (le CCIF avait fait appel, ça ne lâche pas ses proies comme ça, ces choses islamistes) d'une plainte en diffamation déposée par le CCIF.

Poursuivie en diffamation par le [@ccif](#) pour avoir twitté qu'il était "un instrument de propagande au service d'un projet d'islamisation de la République", je suis définitivement relaxée. [#Justice](#)

– Judith Waintraub (@jwaintraub) [November 25, 2019](#)

Nous le disons et répétons, le CCIF n'a qu'un seul but, islamiser la France, et nombre de journalistes et

personnalités pourtant opposées à notre camp se plaisent à prendre de la distance par rapport au CCIF.

Et l'épisode de Marwan Muhammad son (ex ?) âme damnée qui a fait crier "allah akbar" en place publique le 10 novembre dernier apporte de l'eau à notre moulin...

Oui, disons-le, répétons-le, le CCIF est bien "un instrument de propagande au service d'un projet d'islamisation de la République"

.

On attend à présent de l'Etat français qu'il interdise au CCIF et à son association parente Les musulmans de permettre à leurs adhérents et donateurs de déduire 66% de leurs dons des impôts.

On attend à présent de l'Etat français qu'il interdise au CCIF d'être partie civile dans les tribunaux français. Le CCIF est partie civile, entre autres, dans le procès qui m'est fait pour une prétendue "apologie du terrorisme" et qui aura lieu la semaine prochaine.

On attend à présent de l'Etat français qu'il dissolve le CCIF, association étrangère ennemie de la France.